

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240930-2024\_09\_30\_11-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve

**Objet de la délibération** : Désaffectation et déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune de l'immeuble non bâti cadastré AE 446, rue des Fontenis.

L'an deux mille vingt-quatre le trente septembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 23 septembre 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :  
le 3 octobre 2024.

**Membres présents** : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Bernard SALLIÈRES, Frédéric BOUCOT (arrivé à 18h03), Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h18), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

**Procurations** : Gérard BOUCHÉ à Jacques RACINE, Marilyn PERNOT à Laurence LIARD, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC, Evelyne COMBRES à Jean-Pierre HOCQUET, Martine CHORVOT à Jean-Claude VERZELLONI.

**Membres absents – excusé(e)s** : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Nathalie JEANNEROT (jusqu'à 18h18).

**Secrétaire de séance** : Bernard SALLIÈRES.


**Assistaient à la séance** : Anne-Laure VERY, Vanessa CARRARA et Laura GIBOULET.

### **Nombre de membres :**

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 24  
Ayant donné procuration : 5  
Excusés – absents : 3

### **Résultat du vote :**

Votants : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le   
ID : 025-212503676-20240930-2024\_09\_30\_11-DE



Ville de  
**Mandeure**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Valentigney  
Commune de Mandeure - 25350

**Désaffectation et déclassement du  
domaine public et intégration au  
domaine privé de la commune de  
l'immeuble non bâti cadastré  
AE 446, Rue des Fontenis**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de la régularisation de la construction d'une clôture rue des Fontenis par Monsieur François DA SILVA-MATEUS, la Commune souhaite vendre la parcelle cadastrée AE 446, d'une contenance de 0a15ca, au prix de 9,15 €uros le m<sup>2</sup>, soit un total de 137,25 €uros.

Dès lors préalablement à la vente au profit de Monsieur François DA SILVA-MATEUS, il convient d'en prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2141-1 qui précise qu'« un bien d'une personne publique mentionné à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que le bien communal susvisé n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où cette parcelle est affectée uniquement à la propriété de Monsieur DA SILVA-MATEUS,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,


En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de constater la désaffectation de la parcelle AE 446, puisqu'elle n'est plus utilisée comme une voirie publique.
- d'autoriser et décider le déclassement de la parcelle AE446 du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la Commune,
- de procéder à toutes les formalités nécessaires et d'habiliter le Maire à accomplir toutes démarches afférentes et signer tout document se rapportant à cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 
ID : 025-212503676-20240930-2024_09_30_11-DE

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 3 octobre 2024

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuire dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

\*\*La parcelle section AE numéro 446 est issue de la création de la parcelle suite au déclassement du domaine public communal en application du DMPC numéroté par le service du cadastre de Besançon, le 28 juin 2024 sous le numéro d'ordre 1110 Y

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 025-212503676-20240930-2024\_09\_30\_11-DE

**LEGENDE :**

- : limite de propriété ou de division et numéro de sommet,
- : numéro de repaire extérieur,
- : application cadastrale à titre indicatif,
- : (AE 370) : numéro de parcelle cadastrale, 17.88 16.03 : cotes planimétriques,
- : mur et pilier,
- : sous-basement,
- : borne,
- : coffret EDF,
- : chambre télécop,
- : grille EP,
- : lampoon, regard de vue,
- : poteaux électrique et télécom, câbles,

**Notes:**

- 1-2-3-4-5 : section de limite de propriété le long de la rue des Fontenis dont la position théorique a été rétablie en application du plan de délimitation-bornage dressé en décembre 1998, sous la référence 98126, par Monsieur Daniel RUEZ, alors Géomètre-Expert à Mombéliard,
- le sommet 1 correspond à l'extrémité ouest de l'arondi du mur de clôture,
- les sommets 2, 3 et 4 ne sont pas matérialisés sur les lieux,
- et le sommet 5 correspond à l'angle nord-ouest du mur de clôture de la propriété riveraine (parcelle AE 150),
- 6-7 : face sud-ouest du mur de clôture,
- 8 : angle du mur de clôture,
- 9 et 10 : angles respectivement sud-ouest et nord-ouest des piliers de clôture,
- 11 et 12 : bornes rouges OGE planées le 25 novembre 1998 par Monsieur Daniel RUEZ susdénommé, étant précisé que la borne 11 ne se situe plus à sa position théorique correspondant quant à elle au sommet 3 précité,
- 13 et 14 : bornes grises en ciment plantées en 1973 par Monsieur GRANGIER, alors Géomètre-Expert à Audincourt,
- 15 : angle sud du bâtiment.

\*OGE : Ordre des Géomètres-Experts - lettres inscrites sur le dessus de la borne.

**COORDONNÉES RECTANGULAIRES DES POINTS DES SOMMETS DE LIMITES ET DE REPERES**

MAT	X	Y
1	1987749.95	6256330.44
2	1987756.03	6256317.21
3	1987757.02	6256315.59
4	1987759.05	6256312.89
5	1987766.22	6256304.14
6	1987762.97	6256308.12
7	1987756.32	6256315.71
8	1987750.50	6256326.22
9	1987750.10	6256330.01
10	1987749.78	6256330.01
11	1987757.09	6256315.66
12	1987766.22	6256342.21
13	1987793.60	6256335.47
14	1987800.84	6256345.48
15	1987758.73	6256324.63

Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système RGF93-CC47

**Terrain à acquérir par M. François DA SILVA-MATEUS après déclassement du domaine public communal Superficie environ 0a15ca (AE 446\*\*)**

**Propriété M. François DA SILVA-MATEUS (AE 370) et (AE 371)**

**ECHELLE : 1/200ème**

**22003DIV - PLAN DRESSÉ EN FEVRIER 2022 complété du levé du 08.03.2024**

**Cabinet RUEZ & Associés**  
 SARL de Géomètre-Expert  
 19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD  
 tél. 03-81-91-72-03 - cabinet.ruez@orange.fr  
<http://www.cabineiruez.fr>

